



## SAINT-MAURICE, Avenue d'Againe

Tranchée de canalisation

Intervention d'urgence du 11 mai 2011

Fabien Maret  
Alessandra Antonini

Mai 2011

# SAINT-MAURICE

## Avenue d'Agaune – tranchée de canalisation

Intervention d'urgence du 11 mai 2011

Rapport de mai 2011

Fabien Maret et Alessandra Antonini

### Localisation

Tronçon de l'avenue d'Agaune passant devant le parvis de l'abbaye (**Fig. 1**).

Coordonnées : CNS 1304, env. 118°780/566'400 ; altitude env. 420 m.

Surface analysée Tranchée d'environ 30 m de longueur.

Intervention 11 mai 2011

Mandataire : bureau TERA Sàrl, Sion, responsable A. Antonini

### Circonstances de l'intervention et déroulement des travaux

- Ouverture d'une tranchée longitudinale et de petites tranchées transversales sur la route cantonale Martigny-Massongex, à la hauteur de l'abbaye (Avenue d'Agaune n°15). La tranchée, ouverte afin de remplacer une conduite de gaz défectueuse, longe le trottoir situé aux pieds des façades constituant l'alignement oriental de la rue. Dimensions de la tranchée : longueur 20 à 30 m, largeur environ 0.55 m, profondeur 0.80 à 0.90 m.

- 10.05.11 : les travaux sont découverts fortuitement (Alessandra Antonini). Avisée par téléphone, l'archéologie cantonale mandate le bureau TERA sàrl., SION, pour effectuer une intervention d'urgence et repérer les vestiges.

- 11.05.11 : le jour suivant, le collaborateur du bureau TERA (Fabien Maret) effectue le constat avant que les tuyaux ne soient posés et la tranchée remblayée le même jour. Après un nettoyage des profils, il observe au fond de la tranchée plusieurs murs maçonnés et les documente sommairement (croquis du profil et du plan, photographies numériques, descriptions et positionnement des vestiges).

### Altitude relative des vestiges

Aucune altitude absolue n'a été prise. Quelques mesures indicatives ont été faites en prenant comme niveau de référence le OK du bitume servant actuellement de niveau de circulation (mai 2011).

### Positionnement des vestiges

Les mesures ont été prises au mètre à ruban et au double-mètre<sup>1</sup>. Trois points (A, B, C) pris sur les façades des bâtiments situés à l'est de la rue ont servi de référence (**Fig. 1**).

Quelques mesures supplémentaires aidant au positionnement des vestiges :

- Les trois murs M1, M2 et M3 délimitent un local d'environ 4.30 m de longueur.

- La largeur des murs juxtaposés M3 et M4 mesure environ 2.10 m. Cette mesure prise le long de la tranchée (non perpendiculaire aux murs) ne correspond pas au total des deux épaisseurs.

- L'angle formé par les murs M2 et M3 se situe plus ou moins en face du point de référence A. Sur cet axe grossièrement perpendiculaire au trottoir, la distance entre le bord du trottoir côté chaussée et l'angle formé par les murs M2 et M3 est d'environ 2.70 m.

---

<sup>1</sup> Les mesures ont été prises par une seule personne ; la marge d'erreur peut donc être conséquente.

## Stratigraphie

De la couche la plus ancienne à la plus récente :

**Couche 1** Remblais ( ?) constitués de silts très compacts de couleur brunâtre à grisâtre, contenant des galets et des pierres de tailles diverses, des nodules de mortier de chaux, quelques rares fragments de tuiles, du mortier fusé et du gravier.

L'OK de cette couche apparaît, en général, au fond de la tranchée et correspond à l'arasement des murs M1 à M4. Les niveaux de construction et d'utilisation des murs n'ont pas été observés : ils se situent vraisemblablement plus bas.

Les murs et la couche 1 sont scellés par la couche 2 mis en place lors de la construction (exhaussement ?) de la chaussée dans les années 1960.

**Couche 2** Remblais constitués uniquement de graviers fins et grossiers préparant l'installation de la chaussée aménagée dans les années 1960. Epaisseur de la couche env. 0.70 m.

**Couche 3** Bitume (épaisseur : env. 0.10m à 0.15m) ; le OK correspond au niveau de circulation actuel.

## Vestiges archéologiques

En tout 4 murs maçonnés ont été repérés, tous arasés par des tranchées modernes. Les niveaux de construction et d'utilisation des murs n'ont pas pu être déterminés. Aucune autre structure n'a été observée dans le reste de la tranchée.

**Mur 1** Mur maçonné, parementé sur ses deux côtés, chaîné à son extrémité est au mur M2. Seule l'arase est visible (**Fig. 2 et 3**).

Orientation est - ouest ; épaisseur environ 0.80 m ; arase à environ 0.80 m sous le niveau de circulation actuel.

Maçonnerie : galets, boulets et pierres (quartzite, schiste ?). Mortier idem M2.

**Mur 2** Mur maçonné, parementé sur ses deux côtés, chaîné à son extrémité nord au mur M1 (formant plus ou moins un angle droit) et à son extrémité sud au mur M3 (formant un angle obtus). Au nord, seule l'arase est visible ; au sud, le parement interne est conservé sur une hauteur d'un lit de pierres (**Fig. 3 à 5**).

Orientation nord-ouest - sud-est ; épaisseur environ 0.80 m ; arase à environ 0.70 m-0.80 m sous le niveau de circulation actuel.

Maçonnerie : galets, boulets et pierres (quartzite, schiste ?). Mortier de chaux très compact, gris à blanchâtre, contenant du gravier fin et grossier et de petits nodules de chaux.

**Mur 3** Mur maçonné, parementé sur ses deux côtés, chaîné au mur M2. Seule l'arase est visible (**Fig. 5**).

Orientation nord - sud ; épaisseur environ 0.85 m ; arase observée à environ 0.85 m sous le niveau de circulation actuel.

Maçonnerie : galets et pierres (quartzite, schiste ?). Mortier idem M2.

**Mur 4** Mur maçonné, parementé uniquement sur sa face sud au moyen de gros blocs (moellons ? un seul bloc a été observé). La face nord double le parement du mur M3. Seule l'arase est visible (**Fig. 6**).

Orientation nord – sud ; épaisseur environ 0.95 m ; arase observée à environ 0.85 m sous le niveau de circulation actuel.

Maçonnerie : galets et pierres (quartzite, schiste ?). Mortier de chaux compact, légèrement sableux, gris à blanchâtre, contenant du gravier fin et des nodules de chaux.

## Bilan

Les murs M1, M2 et M3 sont contemporains et délimitent un bâtiment de forme trapézoïdale, dont l'axe général nord - sud correspond à celui des façades constituant aujourd'hui le bord oriental de la rue, tout en laissant l'espace pour une ancienne voirie d'environ 6 mètres de largeur (**Fig. 1**). Par la suite, un mur vient doubler la façade sud du bâtiment. Il s'agit, soit d'un renforcement du bâtiment préexistant, soit d'un mur appartenant à un agrandissement.

Le plan de 1778 représente le bourg existant dans les grandes lignes encore au début du XX<sup>e</sup> siècle (**Fig. 8**). Le bâtiment arasé que nous avons observé n'y figure pas. Selon le plan, des enclos de l'abbaye formaient la limite occidentale de la rue au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les maçonneries repérées dans la tranchée sembleraient donc être plus anciennes.

Sur la gravure de Mérian, datée du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, l'espace du bâtiment arasé est occupé par un important complexe désigné par la lettre « L » (**Fig. 7**). Il s'agit de la maison de ville qui s'élevait à gauche du portail menant à l'église et en face de la maison de « La banque » désigné par la lettre « M ».

Les murs apparus dans la tranchée font sans doute partie du complexe bâti repéré en 1911 par le chanoine Pierre Bourban qui le situe grossièrement : « près du parvis de la basilique : une maçonnerie appartenant à une « dépendance de l'hôtel de ville » (**Fig. 1, \*4**).

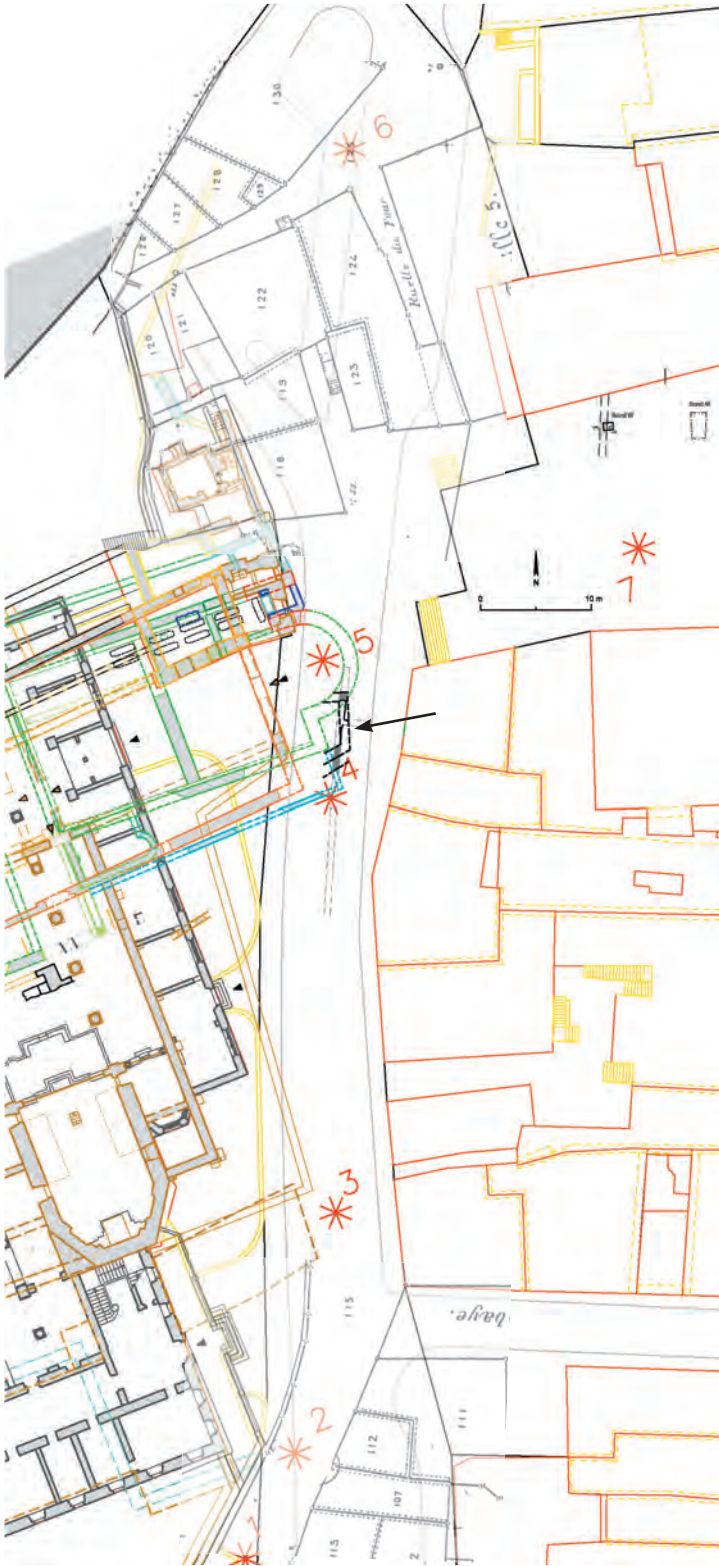
En toute proximité Bourban pourrait avoir vu également le sol de l'abside de « l'église du Parvis » dont l'amorce nord a été découverte sous la maison Panisset : « devant le parvis de la basilique, à 0.25 m sous le sol de 1911 : un sol en mortier présentant une surface rouge au tuileau ; une grande surface qui s'étend en direction de la grille qui fermait l'accès à l'église en 1911 » (**Fig. 1, \*5**). Nous n'avons repéré aucun indice de ce sol dans la tranchée.

Aucun niveau de sol ou de circulation n'a été repéré dans la tranchée. Les niveaux liés aux maçonneries sont probablement à rechercher à une altitude plus basse que le fond de l'excavation.

Les niveaux du sol en mortier de l'église du Parvis se situent environ 0.75m sous la place (niveau vers 415.05 m dans la nef et vers 415.26 m à l'est du chancel). L'arase des deux murs d'orientation ouest – est, repérés par le géoradar à l'ouest de la tranchée, se situent à 0.95 m, respectivement à 1.60 m du niveau actuel de la rue pour les maçonneries n° 37, 38, 39, et à 1.35 m pour la maçonnerie n° 52 (**Fig. 9**)<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> A. ANTONINI, « Saint-Maurice, place du Parvis et parvis de l'église abbatiale », *VALLESIA* LXIII (2008), p. 401-403.  
A. ANTONINI, J.-C. MORET, « Saint-Maurice 2006/2007, Investigations sur la Place du Parvis et le Parvis de l'église – Fouilles archéologiques et sondages géoradar ». Rapport TERA sàrl, 2007, déposé à l'archéologie cantonale.



**Fig. 1** Saint-Maurice, Plan des vestiges archéologiques (TERA sàrl, 2011).

La flèche indique les maçonneries découvertes mai 2011.  
Les étoiles signalisent l'emplacement approximatif des vestiges repérés par le prieur Pierre Bourban, lors des travaux de canalisation en 1911.  
En gris clair les quartiers démolis au XXe siècle pour la nouvelle route.

**Fig. 2** Avenue d'Agaune. Tranchée vue vers le sud.  
Au premier plan le mur M1.





**Fig. 3** Avenue d'Agaune. Tranchée vue vers le nord.  
A droite de la mire, le mur M2 dont le parement a été arraché lors du creusement de la tranchée.



**Fig. 4** Avenue d'Agaune. Tranchée vue vers le sud.  
La mire indique l'anglé chaîné des murs M2-M3.



**Fig. 5** Avenue d'Agaune. Tranchée vue vers l'est.  
L'anglé chaîné des murs M2-M3. Derrière la mire, l'élévation du mur M2.

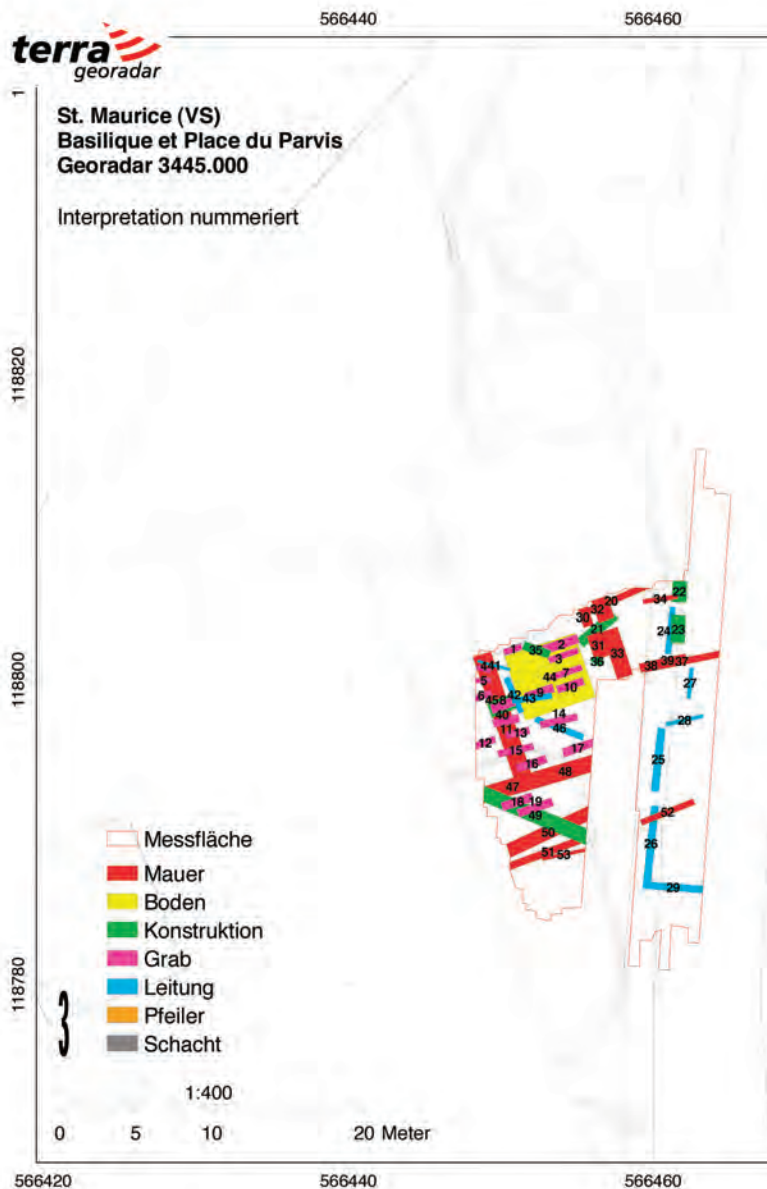


**Fig. 6** Avenue d'Agaune. Tranchée vue vers l'est.  
Le mur M3 doublé par le mur M4 (à gauche).



**Fig. 7** Plan topographique de Saint-Maurice (extrait). Gravure attribué à Hans Ludolff et publiée par Matthäus Merian, daté vers 1641. En rouge la maison de ville.

**Fig. 8** Plan du bourg (extrait) daté de 1778. Plan conservé aux Archives de l'Abbaye, copie au Service des Bâtiments SBMA (C125/2'602).



**Fig.9** Relevé par géoradar du sous-sol du parvis de l'église (TERRA VERMESSUNGEN, ZÜRICH, 2007).